

Education Les épreuves de spécialité du bac annulées

FACE à une situation devenue intenable, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'est résolu à annoncer la suppression des épreuves qui auraient dû être organisées le 15 mars. Les résultats, qui comptent pour 32 % de la note finale, seront calculés sur la base de la moyenne des trois trimestres de terminale de l'enseignement. L'annulation intervient après des semaines de pression de la communauté éducative, mais ce choix soulève de nouvelles questions, en réveillant la crainte de notes gonflées par les établissements pour favoriser leurs élèves. Le gouvernement assure qu'un « *cadre robuste* » sera établi pour « *objectiver les résultats* ». Le choix de l'organisation des cours, en présentiel, à distance ou hybride, laissé à la discrétion de chaque lycée, fait par ailleurs planer le doute sur l'égalité de traitement des candidats.

PAGE 14

FRANCE

Les épreuves de spécialité du bac annulées

La moyenne annuelle obtenue dans chacune des matières concernées sera comptabilisée pour l'examen

La situation était devenue « *intenable* » ; il fallait « *trancher* », cesser une bonne fois pour toutes de « *laisser les élèves mariner* »... Jeudi 21 janvier, en milieu de soirée, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'est résolu à annoncer, dans un courriel adressé aux chefs d'établissement et aux enseignants, la suppression des épreuves de spécialité du baccalauréat qui auraient dû se tenir le 15 mars.

Les résultats, qui comptent pour 32 % de la note finale du bac, seront calculés « *sur la base des moyennes des trois trimestres de terminale de ces enseignements* », précise la lettre consultée par *Le Monde*. Dès lors, ce sont les moyennes des deux premiers trimestres de chaque matière de spécialité qui seront prises en compte dans Parcoursup, en lieu et place des épreuves correspondantes.

L'épreuve de philosophie de juin est, elle, maintenue, ainsi que le

grand oral et les épreuves anticipées de français. En philosophie, les élèves auront le choix entre trois sujets de dissertation au lieu de deux. En français, les épreuves orales pourront porter sur quatorze textes en première générale – au lieu de vingt – et sur sept en première technologique – au lieu de douze. L'épreuve écrite de français demeure inchangée.

« Garde-fous »

L'annulation des épreuves de spé-



cialité met fin à plusieurs semaines de suspense. Les syndicats d'enseignants et de chefs d'établissement réclamaient unanimement la suppression de ces épreuves ou, à tout le moins, leur ajournement jusqu'en juin – cette dernière option étant privilégiée par le syndicat majoritaire chez les enseignants, le SNES-FSU, fermement opposé à l'introduction du contrôle continu dans les notes du bac Blanquer.

Le report en juin « nous aurait (...) obligés à une fermeture anticipée des lycées généraux et technologiques pour que soit assurée l'organisation de ces épreuves, justifie M. Blanquer, dans son courrier. La durée des apprentissages des élèves aurait été amputée d'autant de semaines. » Le contrôle continu, défendu par plusieurs syndicats, était également le scénario privilégié des copilotés du comité de suivi de la réforme du lycée, Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, qui avaient rédigé une note plaidant pour cette solution en début de semaine.

Ce choix soulève cependant de nouvelles questions, en réveillant la crainte d'un bac « local ». En juillet 2020, alors que l'ensemble des épreuves avaient été annulées au bénéfice du contrôle continu, le taux de réussite en filière générale avait atteint un record, culminant à 98,4 % en filière générale. Nombreux étaient les membres de jury à avoir alors témoigné de bulletins « gonflés » par les établissements pour favoriser « leurs » élèves – des pratiques que les jurys académiques d'harmonisation n'avaient pas été en mesure de réévaluer au cas par cas.

L'annonce du contrôle continu, dans la mesure où elle survient en cours d'année, oblige par ailleurs les enseignants à recalibrer leur notation. « Mes élèves se sont préparés pour une épreuve de bac, et je les ai notés en conséquence, indique une enseignante de la spécialité humanités, littérature et phi-

losophie à Sarcelles (Val-d'Oise). Mes collègues dont les matières sont au contrôle continu [depuis l'annulation des évaluations communes, annoncée en novembre 2020] ne mettent jamais une note en dessous de 10. »

M. Blanquer assure qu'un « cadre robuste » sera établi pour « objectiver les résultats » de chacun. Les établissements sont encouragés à organiser des devoirs « type bac », et un nombre minimal de notes sera exigé pour établir les moyennes. Des commissions d'harmonisation analyseront les « remontées des contrôles continus des établissements » sur la base d'un « cadre de travail » précis, promet-on.

Autant de garde-fous dont ne se satisfait pas le SNES-FSU, estimant que « l'éducation nationale remplace un problème par un autre » lorsqu'elle opte pour le contrôle continu, mode d'évaluation « inégalitaire, comme l'a démontré le bac 2020 », rappelle Sophie Vénétay, secrétaire générale adjointe du syndicat. Et d'alerter sur le fait que « même si les lycées arrivent à organiser des devoirs communs, ces notes seront marquées par l'établissement d'origine lorsqu'elles arriveront devant les jurys ».

Depuis novembre 2020, 69 % des lycées ont fait le choix de l'enseignement hybride, sous des formes diverses : certains ont maintenu les cours en présentiel pour les élèves de terminale ; d'autres les ont fait revenir après la rentrée de janvier ; d'autres encore ont scindé leurs classes en demi-groupes, sauf pendant les heures de spécialité. Autant de manières de s'organiser qui font planer de sérieux doutes, à mesure qu'elles s'installent dans le temps, sur l'égalité de traitement des candidats. « Au début, tout le monde était content, se souvient Pierre Fournier, qui dirige un lycée polyvalent de 2500 élèves à Béziers (Hérault) et a reconfiguré tous ses effectifs par demi-groupes dès le 2 novembre. Mais, maintenant, les enseignants me disent que les

élèves ne vont pas y arriver. »

Disparités

En effet, des écarts ont eu tôt fait de se former – entre les divers choix d'organisation, mais aussi en fonction des profils des élèves et de leur capacité à s'adapter. « Avec 2000 élèves, on n'a pas eu le choix : il a fallu faire des demi-groupes, rapporte l'enseignante de Sarcelles sus-citée. Mais nos élèves sont peu autonomes, et les situations sociales empêchent certains de travailler à la maison. Pour la plupart d'entre eux, il n'y a pas d'enseignement hybride : ils travaillent une semaine sur deux, un point c'est tout. »

Les associations disciplinaires s'inquiètent également des disparités de traitement des programmes qui existent d'un lycée à l'autre. Dans une enquête menée auprès de 1322 enseignants de sciences économiques et sociales, l'association de professeurs Apes rapporte que « 77 % de [leurs] collègues avaient traité moins de la moitié du programme à la veille des vacances de Noël », ainsi que le rappelle sa présidente, Solène Pichardie.

Les trois quarts des répondants déclarent en outre ne pas avoir pu donner de dissertation à faire à leurs élèves – une épreuve « type bac » à laquelle ils devront pourtant se frotter, à en juger par le courriel adressé jeudi soir par Jean-Michel Blanquer.

Pour les défenseurs du contrôle continu, la « moins pire » des solutions permet néanmoins d'envisager plus sereinement les mois à venir. « Une fois que l'on a admis être dans une année anormale, on peut redéfinir les priorités, tranche Alexis Torchet, du SGEN-CFDT. Ne veut-on pas maintenir les apprentissages le plus longtemps possible ? Si l'on avait repoussé la date, les élèves auraient bachoté... pour peut-être tout annuler à nouveau dans quelques semaines. »

La consolidation des acquis avant l'entrée dans l'enseigne-



ment supérieur semble en effet avoir primé sur la volonté de maintenir un examen « normal ». « Les élèves vont avoir leur bac, ce n'est pas le problème, assure ainsi Pierre Mathiot, qui a plaidé pour cette ligne auprès du ministre. La question est de savoir si l'on passe les cinq mois qui restent à avaler des programmes à toute vitesse pour rattraper, ou si on essaie d'approfondir des choses qui serviront plus tard. » M. Blanquer, lui, pose dans sa lettre la « préparation à l'enseignement supérieur » comme étant l'objectif principal du second semestre. ■

VIOLAINE MORIN

10 003 contaminés parmi les élèves

Communiqué vendredi 22 janvier, le point de situation épidémiologique en milieu scolaire faisait état de 10 003 cas confirmés de Covid-19 côté élèves, cumulés sur les sept derniers jours, et de 1 586 du côté des personnels, comptabilisés dans les mêmes conditions. Cela représente, respectivement, 0,08 % et 0,13 % des effectifs. Quelque 64 structures scolaires sont fermées (47 écoles, 13 collèges et 4 lycées), sur un total de 61 500. C'est aussi le cas de 371 classes, dont une trentaine à Paris, une vingtaine dans l'académie d'Aix-Marseille, une quarantaine à Montpellier. Interrogé sur RTL, vendredi, au sujet d'un possible reconfinement, le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, est resté prudent : « Ce n'est pas certain qu'il y en ait un (...). Le taux de positivité [du virus en milieu scolaire] reste sur un plateau », a-t-il assuré. Entre 1 et 1,5 million de tests antigéniques sont en cours de déploiement dans les établissements.

« Nos élèves sont peu autonomes. Ils travaillent une semaine sur deux, un point c'est tout »

PIERRE FOURNIER
proviseur de lycée



**Des parents
et des élèves
consultent
les résultats
du bac, le
5 juillet 2019,
à Paris.**

STÉPHANE
DE SAKUTIN/AFP